

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2018

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 124

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« la qualité et l'enrichissement du débat public et électoral ainsi qu'à diversité des opinions »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement souhaite clarifier la rédaction de cet alinéa 10 par une rédaction beaucoup plus claire que la simple « animation du débat électoral ».

Nous souhaitons remplacer ces termes par la notion de « débat public », beaucoup plus large que celle de débat « électoral » et de « diversité des idées et opinions » qui serviront à la répartition de la durée d'émission supplémentaire d'une heure à répartir entre les listes.